

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

05179913

TRIBUNAL DE COMMERCE

02 -12- 2005

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/12/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

SOCIETE AGRICOLE VANCASERForme juridique : **SOCIETE AGRICOLE**

Siège : Ruelle Chapelle St-Cornélis 2 - 1320 HAMME-MILLE

N° d'entreprise : 0456211883

**Objet de l'acte : Démission - Nomination - Augmentation du capital - Adaptation des statuts -
Changement de dénomination.**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société, "SOCIETE AGRICOLE VANCASER", dont le siège social est établi à 1320 Hamme-Mille, Ruelle Chapelle St-Cornélis 2, et qui s'est réunie le 20/09/2005 au siège de la société :

Première résolution : Démission : Monsieur Joseph VANCASER présente sa démission en tant qu'associé gérant de la société. L'assemblée accepte sa démission.

Deuxième résolution : Nomination : Madame Hilde DEBLONDE est nommée au poste d'associée gérante unique dans la société.

Troisième résolution : Conversion du capital en euros de un million deux cent cinquante mille francs belge (1 250 000 FB) en trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (30 986.69 euros).

Quatrième résolution : Augmentation du capital. L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent soixante trois euros et trente et un cents (263.31 euros), par apport en numéraire, à prélever sur le compte courant des administrateurs et associés, sans création d'actions nouvelles, pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante euros (31 250 euros).

Cinquième résolution : Adaptation des statuts au Code des Sociétés. L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés.

Sixième résolution : Changement de dénomination : L'assemblée décide de modifier la dénomination de l'appellation de la société en "SOCIETE AGRICOLE VANCASER" de modifier la dénomination en "SOCIETE AGRICOLE VANCASER - DEBLONDE".

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature